

Délibération  
du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du  
Conseil de Communauté

Membres élus : 78  
Membres en fonction : 78  
Membres présents : 59  
Membres absents : 19  
Procurations : 11

Séance du 15 novembre 2023  
L'an deux-mille-vingt-trois, le mercredi 15 du  
mois de novembre, à 18 h, le Conseil de  
Communauté, légalement convoqué, s'est  
réuni au Centre de Secours Principal des Trois  
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc  
Deichtmann, Président de Saint-Louis  
Agglomération

Date de convocation : 09/11/2023  
Date de transmission : 21/11/2023  
Date de mise en ligne : 22/11/2023

Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BAUMLIN Christian, M. CAPON Patrick, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, M. FERON Jules, Mme FERRANDEZ Françoise, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. GASSER Lucien, Mme CERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, Mme HELGEN Sandrine, M. HUTTENSCHMITT Denis, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KERN Gérard, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, M. MUNCH Paul-Bernard, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PILLERI Angelo, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, Mme SFEIR Lola, M. SIBOLD Clément, M. STRICH Vincent, M. STRIBY Patrick, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, M. WILHELM Mathieu, Mme WOGENSTAHL Nadine, M. WOLGENSINGER André, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. BACHMANN Florian (pouvoir à Mme CHOQUET Sylvie), Mme CAZES Hélène, M. BOHLY Dominique (pouvoir à M. FERON Jules), Mme CHAPPEL Josiane (pouvoir à M. LATSCHA Gaston), M. ECKES Raymond (pouvoir à Mme SCHMIDIGER Pascale), M. FUCHS Serge, M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin (pouvoir à M. KNIBIELY Philippe), M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. SCHICCA Daniel), M. KAHRIC Franck, M. KASTLER André (pouvoir à Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna), Mme LEFEBVRE Martine (pouvoir à Mme SCHMITT-MEYER Sandrine), M. MARTIN Anthony, M. MULLER Hubert, Mme MUTH Sandra, Mme ROSSE Christiane (pouvoir à M. SCHACHER Francis), Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel (pouvoir à M. TURRI Pascal), Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne (pouvoir à Mme SFEIR Lola), Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, M. WIEDERKEHR Denis, Mme WILLER Christèle

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

## 8<sup>ème</sup> QUESTION

### Attribution de fonds de concours (DELIBERATION n°2023-155)

Par délibération du 26 mai 2021, le Conseil de Saint-Louis Agglomération a approuvé le règlement d'attribution et de gestion des fonds de concours pouvant être versés à ses communes membres.

En se référant à ce règlement et sur avis favorable du Bureau, il est proposé au Conseil de Communauté d'attribuer les fonds de concours sur l'enveloppe normée suivants :

#### Fonds de concours - enveloppe normée :

1. Un fond de concours de 24 785,00 € HT à la commune de ATTENSCHWILLER pour financer des travaux d'infiltration des eaux pluviales et la mise en place d'un système de récupération d'eau de pluie pour l'arrosage. Ces travaux, d'un montant global de 607 571,53 € HT sont éligibles au titre de la sous-enveloppe normée rubrique « études suivies de travaux et travaux de désimperméabilisation de sols » et « études suivies de travaux et travaux d'installation de systèmes type forage, stockage et récupération d'eau de pluie » ;
2. Un fond de concours de 1 814,00 € HT à la commune de HEGENHEIM pour financer le remplacement de la chaudière gaz au local université populaire. Ces travaux, d'un montant global de 3 628,00 € HT sont éligibles au titre de la sous-enveloppe normée rubrique « études suivies de travaux et travaux d'efficacité énergétique » ;
3. Un fond de concours de 2 180,68 € HT à la commune de HEGENHEIM pour financer le remplacement de la chaudière gaz à la salle tennis. Ces travaux, d'un montant global de 4 361,36 € HT sont éligibles au titre de la sous-enveloppe normée rubrique « études suivies de travaux et travaux d'efficacité énergétique » ;
4. Un fond de concours de 21 276,00 € HT à la commune de LANDSER pour financer le remplacement des menuiseries extérieures à l'école primaire. Ces travaux, d'un montant global de 42 552,00 € HT sont éligibles au titre de la sous-enveloppe normée rubrique « études suivies de travaux et travaux d'efficacité énergétique » ;
5. Un fond de concours de 18 646,00 € HT à la commune de LEYMEN pour financer le remplacement des luminaires d'éclairage public. Ces travaux, d'un montant global de 37 292,00 € HT sont éligibles au titre de la sous-enveloppe normée rubrique « études suivies de travaux et travaux d'efficacité énergétique » ;
6. Un fond de concours de 2 363,88 € HT à la commune de WALTENHEIM pour financer la mise aux normes électriques et l'installations d'horloges sur les coffrets d'éclairage public. Ces travaux, d'un montant global de 4 727,76 € HT sont éligibles au titre de la sous-enveloppe normée rubrique « études suivies de travaux et travaux d'efficacité énergétique » et « études suivies de travaux et travaux de mise aux normes électriques » ;

Fonds de concours - enveloppe exceptionnelle :

Avec l'accord du Bureau, il est proposé d'attribuer le fonds de concours sur enveloppe exceptionnelle suivant :

1. Un fonds de concours exceptionnel à la Commune de HEGENHEIM d'un montant de 10 000 € HT au titre du financement de l'installation d'une caméra de vidéoprotection sur le domaine public desservant le parking du collège des 3 Pays et le COSEC, équipement relevant des compétences de Saint-Louis Agglomération.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,  
Saint-Louis, le 20 novembre 2023

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

